



20, rue principale
57670 LENING
Tél : 03 87 01 67 36
Email : mairie.lening@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21/02/2018

Convocation du 13/02/2018

Sous la Présidence de Monsieur ERNST Antoine, Maire, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire le 21/02/2018 à 19h30 en mairie.

Nombre de Conseillers municipaux : 11
Absents excusés : 1
Absent non excusé : 1
Vote par procuration : 2
Nombre de conseillers présents : 7

PRÉSENTS : ERNST Antoine - CONOTTE Gérard – FOIS Jean – ZIMMERMANN Bernard – HOUPERT Bertrand - DEISS Gabriel – HAUDRY Philippe

ABSENT : POSSELT Jérôme

ABSENTS EXCUSES : APPEL Virginie

PROCURATION : Mangin Isabelle donne procuration à ERNST Antoine - BOURCY Suzanne donne procuration à Gérard CONOTTE.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Gérard CONOTTE est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

DCM N° 10/2018

Objet : Approbation de Compte Administration 2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-14, L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2,

Siégeant sous la Présidence de Monsieur CONOTTE Gérard, Adjoint au Maire,

Après avoir entendu l'exposé sur les conditions d'exécution du Budget de l'exercice 2017,
Après s'être fait présenter les documents budgétaires de l'exercice considéré, qui sont conformes au Compte de gestion établi par le comptable de la commune,

Monsieur le Maire ayant quitté la séance, conformément à l'article L.2121-14 précité,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve le Compte administratif 2017 qui se résume ainsi :

Section fonctionnement :

Recettes : 286.713,65€

Dépenses : 161.974,13€

⇒ **Résultat excédentaire : 124.739,52€**

Section investissement :

Recettes : 746.989,10€

Dépenses : 588.034,13€

⇒ **Résultat excédentaire : 158.954,97€**

Adopté à l'unanimité des membres présents.

DCM N° 11/2018

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Le Compte Administratif ayant été adopté par les membres du Conseil Municipal par délibération n°10/2018 de ce jour, il est présenté le compte de gestion de l'exercice 2017 réalisé par le receveur municipal.

Les recettes et les dépenses portées dans ce document sont, sans exception, celles faites pour la commune de Léning pendant l'année 2017 et sont le reflet exact du Compte Administratif précité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le Compte de gestion 2017.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

DCM N°12/2018

Objet : Approbation bilan du fonctionnement du foyer 2017

Le Maire présente le bilan de fonctionnement du foyer de l'année 2017 ci-dessous :

| BILAN DES DEPENSES FOYER POUR 2017 | | | |
|---|--------------------------|---------------------|--------------------------|
| DEPENSES | | CONSOMMATION | TARIF TTC |
| EDF | facture janvier | 639KW | 53,38 € |
| | facture mars | 3KW | 55,01 € |
| | facture mai | 412KW | 65,32 € |
| | facture juillet | 262KW | 84,02 € |
| | facture septembre | 87KW | 47,17€ |
| | facture novembre | 198KW | 112,37 € |
| | | | 417,27€ |
| EAU | fevrier | 5M3 | 65,51€ |
| | juin | 6M3 | 68,95 € |
| | octobre | 12M3 | 89,64 € |
| | | | 224,10€ |
| FIOUL | JUILLET | 2930 LITRES | 1 787,30€ |
| | | | 1 787,30€ |
| ASSURANCE | (2105,38/1683m2)x472m2 | | 590,00€ |
| | | | |
| | | <u>TOTAL</u> | <u>3 018,67 €</u> |
| RECETTES | | | |
| | Loyer ASCL 12x 170 € | | 2 040,00€ |
| LOCATION | POSSELT ANNICK/JEROME | | 120,00€ |
| | ZIMMERMANN BERNARD | | 135,00€ |
| | DEISS GABRIEL | | 115,00€ |
| | KOENIG JEAN | | 135,00€ |
| | | <u>TOTAL</u> | <u>2 545,00 €</u> |
| | - | | |
| | <u>DIFFERENCE</u> | | <u>- 473,67 €</u> |
| | | | |

Après examen du bilan des recettes et des dépenses du foyer 2017 qui présente un déficit de 473,67€, le conseil Municipal décide :

- de valider le bilan
- de maintenir le montant du loyer trimestriel de 510€ à verser par l'association ASCL
- de prendre en charge la différence

Adopté à l'unanimité des membres présents.

DCM N° 13/2018

Objet : Approbation Tarification location de la salle des fêtes 2018

Le Maire propose le maintien de la tarification de location du foyer en cours comme ci-dessous :

| TARIF LOCATION FOYER | MEMBRE du Foyer | | NON MEMBRE du Foyer | |
|---|-----------------|----------------|---------------------|----------------|
| | Avec Chauffage | Sans Chauffage | Avec Chauffage | Sans Chauffage |
| Baptême, Banquets, Communion, Mariage (mise à disposition maximum de 48h, y compris la préparation de la salle et le nettoyage) | 120,00€ | 100,00 € | 135,00 € | 115,00 € |
| | | | | |
| Apéritif de mariage (mise à disposition maximum de 24h, y compris la préparation de la salle et le nettoyage) | 100,00 € | 80,00 € | 115,00 € | 95,00 € |
| | | | | |
| Réunion, Café, Vin d'honneur (mise à disposition maximum de 6h, y compris la préparation de la salle et le nettoyage) | 55,00 € | 45,00 € | 65,00 € | 55,00 € |

Il rappelle qu'elle est mise à la disposition uniquement aux habitants du village et que le demandeur doit être une personne majeure

Par ailleurs, il propose :

- Le maintien d'une caution de 150,00 € pour une location
- La production d'une attestation d'assurance Responsabilité Civile par le locataire
- En cas de dépassement de la durée de mise à disposition maximum précisée, le montant de la journée supplémentaire est fixé à 20€.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte cette grille de tarification.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

DCM N° 14/2018

Objet : Elaboration d'un Règlement communal des constructions

Faisant suite à la mise en vigueur de la Carte Communale depuis le 8/1/2018, le maire expose la nécessité et la pertinence d'adosser à cette carte communale un Règlement municipal des constructions sur la commune.

Celui-permettra :

- Compléter les prescriptions liées à la construction dans le cadre de la carte communale,
- Préserver le patrimoine bâti ancien du village notamment la rue principale et ses usoirs en définissant des règles de construction respectueuse des caractéristiques architecturales du bâti ancien.
- de prescrire des règles afin d'assurer une cohérence urbaine dans les zones d'extension de l'urbanisation.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'élaborer un règlement municipal des constructions qui sera un

document opposable aux tiers dès que la commune aura pris un arrêté municipal.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

DCM N° 15/2018

Objet : Choix du prestataire pour l'élaboration d'un Règlement communal des constructions

Le Maire fait part de l'offre du bureau d'études Ecolor qui a été consulté pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un Règlement communal des constructions.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de confier cette mission au bureau d'études ECOLOR de Fénétrange et accepte leur proposition pour un montant de 2750€ hors taxes.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

DCM N° 16/2018

Objet : Travaux Sylvicoles 2018

Le Maire expose le programme 2018 de travaux sylvicoles proposé par Mr Guillaume Ritz, technicien de l'ONF. Celui-ci s'avère nécessaire pour le développement des arbres et le succès de la régénération dans la parcelle 10a.

Après délibération le Conseil Municipal :

- approuve le programme de travaux sylvicoles 2018 proposé et inscrira la dépense d'un montant de 3948€ hors taxes au budget 2018.
- Autorise le Maire à signer le devis des travaux et les pièces afférentes.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

DCM N° 17/2018

Objet : Acquisition de biens

Le maire expose que M/me Muriel TICON est consentante à céder sa quote-part indivise soit 24/36èmes indivis dans l'immeuble situé à LENING Section E n° 623/245 – rue principale – 6.63 ares moyennant l'Euro symbolique.

Après délibération, le conseil municipal décide :

- d'acquérir la quote-part indivise soit 24/36èmes indivis appartenant à Madame Muriel TICON dans l'immeuble situé à LENING Section E n° 623/245 – rue principale – 6.63 ares moyennant l'Euro symbolique ;
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire de signer l'acte de vente notarié correspondant dont les frais seront à la charge de la commune de LENING auprès de l'étude de Maître Pax de Puttelange aux Lacs.

Décide d'acquérir la quote-part indivise soit 24/36èmes indivis appartenant à Madame Muriel TICON dans l'immeuble situé à LENING Section E n° 623/245 – rue principale – 6.63 ares moyennant l'Euro symbolique

Adopté à l'unanimité des membres présents.

DCM N° 18/2018

Objet : Redevance d'occupation du domaine public de l'opérateur Orange.

Monsieur le Maire précise que l'Opérateur Orange possède sur le territoire de la Commune des artères aériennes, des artères en sous-sol et des emprises au sol.

Le Décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public fixe le montant annuel des redevances de chaque catégorie à réclamer aux différents opérateurs. Elles sont révisées au 1er janvier de chaque année par application de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics.

- VU la fiche patrimoine de la RODP reçu le 20/02/2018.

Monsieur le Maire propose de réclamer à Orange, les redevances d'occupation du domaine public pour l'année 2017 selon les barèmes suivants :

| Occupation | Tarifs base | Coef d'actualisation | 2018 | | A PERCEVOIR |
|----------------------------|-------------|-------------------------|---------|-------|----------------|
| | | | €/km | Km | |
| Artère aérienne | 40,00 € | 1,30942 | 52,38 | 1,38 | 72,28 |
| Artère en ss-sol | 30,00 € | | 39,28 € | 1,155 | 45,37 |
| Emprise au sol (au m2) | 20,00 € | | 25,37 | | 25,57 |
| A percevoir en € pour 2017 | | | 143,02 | | |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité ;

- APPROUVE le montant des redevances à réclamer auprès d'Orange selon les barèmes susvisés, pour l'année 2017.
- CHARGE Monsieur le Maire d'émettre le titre correspondant à partir de la composition du patrimoine transmise par Orange;
- DIT que la redevance sera réclamée chaque année selon le montant révisé en application du décret

Adopté à l'unanimité des membres présents.

DCM N° 19/2018

Objet : Demande Aide DSIL

Dans le cadre du déploiement du Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) approuvé en 2017, le Maire présente le projet communal de création et d'aménagement des cheminements piéton rue de la Gare et de la liaison entre Léning-Francaltroff.

A cet effet et suite à l'étude réalisée par le cabinet Lambert, le maire propose la poursuite du programme du PAVE initié en 2017 et donc réaliser la création et l'aménagement d'un cheminement respectivement rue de la Gare et de la liaison Léning-Francaltroff (parcours concernant la commune de Léning).

Après avoir pris connaissance du projet, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Valide le projet dont le montant s'élève à 171.700€ ht
- Décide la réalisation de ces travaux en 2018
- Sollicite une subvention de l'Etat au titre du DSIL à hauteur de 50%
- Valide le plan de financement prévisionnel et son inscription au budget 2008 comme suit :
 - . Autofinancement : 67100€
 - . Etat (DSIL-DETR) : 85850€
 - . Région Grand Est : 18750€
- Charge le Maire de signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le maire, Antoine ERNST.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération et informe qu'elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg dans le délai de 2 mois à compter de sa publication